

Felder KG

KR-Felder-Str. 1 • 6060 Hall in Tirol • Austria

Contact France:

Tel. +33 4 72 14 94 74 Fax +33 4 72 14 94 75
www.felder-group-france.com info@felder-group-france.com

Hammer®

Monsieur
Patrice POTONNIER
LA VALETTE BASSE
42440 SAINT JULIEN LA VETRE

O F F R E

Nr Offre 11-1390265
Nr Client RW1DM

Date 29/10/2021
Votre conseiller Eymar Pierre

Page 1 sur 7

I229/101047T/tnt/ANG_T

Cher Monsieur Potonnier,
Nous vous remercions de votre demande et sommes en mesure de vous faire la proposition suivante:

HAMMER SCIE CIRCULAIRE-TOUPIE B3 WINNER



Photo avec équipement optionnel

Agrégat scie:

Agrégat de scie inclinable 90°-45°, Hauteur de coupe 103 mm (4")

Diamètres de lame de scie 250-315 mm (10"-12")

Couteaux diviseurs 2,6 mm (0,10")

Arbre de scie circulaire Diamètre 30 mm

vitesse de rotation Vitesse de rotation 4800 t/min

**Supplément pour guide de coupe winner, rail cylindrique**

Le guide de coupe parallèle peut être réglé rapidement et en toute précision grâce au système de serrage à une main. Largeur de coupe en continu 0–800 mm

**Agrégat de toupie:**

Les fixations massives de l'agrégat de toupillage, à double face et moulées à la machine, assurent stabilité et silence lors du fonctionnement.

Hauteur utile de l'arbre de toupie au-dessus de la table 100 mm

Arbre de toupie inclinable 90° jusqu'à 45°

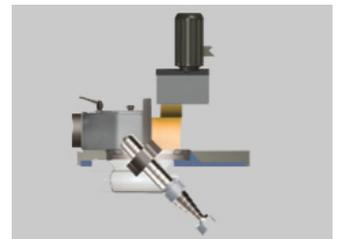
Réglage manuel de la hauteur et de l'inclinaison - En continu avec le volant de système

Ouverture de la table de toupie 180 mm

4 vitesses 3000, 6000, 8000, 10.000 t/min.

**Inclinaison arbre de toupie**

Inclinaison vers l'arrière du palier de l'arbre de toupie: Un avantage très important lors de l'usinage de chaque pièce de bois!

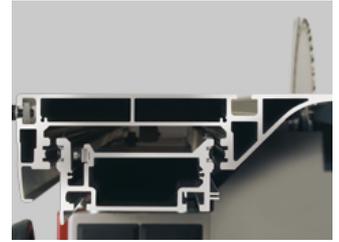
**Guide protecteur de toupie «220»**

Le guide protecteur de toupie est approprié pour un diamètre d'outil jusqu'à 220 mm. Le dispositif de sécurité est fixé sur le capot supérieur du guide de toupie



Chariot de tenonage (frontal) - Chariot coulissant à format 1250 mm anodisé:

Longueur coupe à format 1300 mm

**Guide de coupe d'onglet:**

Guide de chariot 900 mm pour tout type de chariot



Prix machine5,171.00

Options

Pos: @153 - 1 Nb.

179.00

179.00

Puissance 1x230 V 50 Hz 3,0 kW

Pos: 903 - 1 Nb.

Manuel d'instructions Français

Pos: 82 - 1 Nb.

261.00

261.00

Préparation pour outillage de tenonage extensible jusqu'à 19,5 mm de largeur

Pos: 74 - 1 Nb.

293.00

293.00

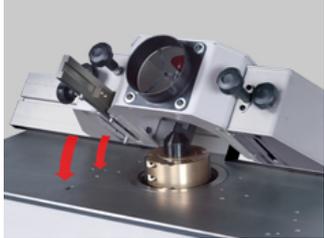
Inciseur entraîné mécaniquement Ø-80 mm

**Pos: 78** - 1 Nb.

115.50

115.50

Largeur de coupe 800 mm avec table complète

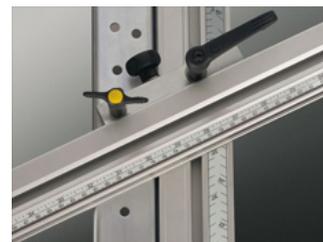
Pos: 86 - 1 Nb. Guide professionnel en fonte grise, Largeur de coupe 800 mm	359.00	359.00
Pos: 88 - 1 Nb. Guide de scie circulaire de -précision profi	133.00	133.00
Pos: 100 - 1 Nb. Arbre fixe Ø 30 mm, haut. utile max. 100 mm		
Pos: 113 - 1 Nb. Système multi réglages avec rails 450 mm	249.00	249.00
		
Pos: 132 - 1 Nb. Chariot coulissant à format 2000 mm, Longueur coupe à format 2050 mm*	394.00	394.00
		
Pos: 160 - 1 Nb. Table coulissante 1100	788.00	788.00
		
Pos: 168 - 1 Nb. Guide de coupe d'onglet 1300 mm au lieu du guide 900 mm (#160)	68.00	68.00

Pos: 163 - 1 Nb.

185.00

185.00

Graduation pour table coulissante (#160/161)

**Pos: 210** - 1 Nb.

98.20

98.20

Dispositif de déplacement sans timon

Pos: 211 - 1 Nb.

79.20

79.20

Timon

ACCESSOIRES

1 ST	23-0000	Livraison sans installation. Aucune garantie de réglage ne peut être offerte. Une installation peut être demandée ultérieurement au tarif en vigueur.		
1 ST	22-0-003	Transport B3C/B3W/B3WC/B3P/K4 Déchargement par hayon ou chariot élévateur Merci de vous reporter à la TCL ou de consulter votre conseiller	321.00	321.00
1 ST	503-144	Butée transversale supplémentaire	52.70	52.70
1 ST	500-102	Système de fixation pour rallonge de table A3-31, C3-31	54.60	54.60
1 ST	500-101	Rallonge de table en alu largeur 150 mm, longueur 400 mm	141.00	141.00

Sous-total	8,942.20
Remise commerciale	-1,242.20
Prix net	7,700.00
+ 20% T.V.A.	1,540.00
Prix total (EUR)	9,240.00

Demande de paiement en EUR

1er paiement échelonné - lors de la passation de commande	2,772.00
2ème paiement échelonné - lorsque l'article est prêt à l'envoi, avant expédition	6,468.00
Montant total de la commande	9,240.00

Si vous disposez d'un numéro de TVA intra-communautaire, votre facture sera éditée en Hors-Taxes, n'oubliez pas de le communiquer à votre interlocuteur commercial à la commande.

Conditions valables sous réserve de l'évolution de la situation liée au COVID-19

Le représentant en charge de votre secteur est:

Monsieur EYMAR Pierre
FELDER GROUP FRANCE, 92 boucle de la ramée
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
Tel. 04 72 14 94 74, Fax. 04 72 14 94 75,
E-mail: p.eymar@felder-group.com
Monsieur EYMAR vous contactera d'ici peu.

Notre compte en banque:

Titulaire : Felder KG
IBAN-Code : AT44 2050 3030 0090 6200
BIC-Code : SPIHAT22
Lors d'un virement en ligne, merci de stipuler clairement le numéro de client.

La marchandise restera propriété de l'entreprise FELDER jusqu'à règlement total.

Prix - total	TTC
Paiement	30% à la commande, 70% avant livraison
Expédition	Transport franco adresse de livraison
Délai de livraison	A définir
Garantie	Légale
Validité offre	30/11/2021

Nous vous prions d'examiner cette offre avec attention. Le personnel de **HAMMER** se met à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.

Pour passer commande, il vous suffit de nous retourner cette offre avec votre signature et votre "bon pour accord" accompagnée de votre règlement à l'adresse citée ci-dessus.

Nous vous remercions dores et déjà pour votre confiance.

Dans l'attente de votre commande, nous vous prions d'accepter, cher Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

HAMMER Machines à Bois

1. Contrat de vente

- (a) Les conditions générales de ventes ont pour objet de définir les modalités de délivrance des biens et/ou services figurant sur le bon de commande situé au recto à l'exclusion de tout autre document (hormis contrat de partenariat ou représentation, voir point 13).
- (b) Des consommateurs dans le sens des conditions générales de ventes, peuvent être des personnes physiques ou des sociétés qui agissent dans un exercice d'une activité professionnelle industrielle ou indépendante appelée personnes morales. Les personnes physiques aussi bien que les personnes morales sont nommées client dans le sens des conditions générales de ventes.
- (c) Avec la commande d'une marchandise, le client déclare obligatoirement vouloir acquérir la marchandise commandée. La confirmation de commande fait office d'acceptation; elle est expédiée par le vendeur dans un délai de deux semaines, cachet de la poste faisant foi.
- (d) Si un consommateur commande la marchandise par la voie électronique, le vendeur confirmera immédiatement l'acceptation de la commande en retour. Les conditions générales de ventes peuvent être envoyées sur demande par voie électronique.

2. Tarifs

- (a) Tous les prix sont donnés au départ usine Hall in Tirol (Autriche).
- (b) A moins qu'il en soit convenu autrement, de manière écrite par le vendeur, les prix stipulés sur le catalogue de vente sont en vigueur au moment de la livraison.
- (c) Tous les prix mentionnés sont sous réserve d'erreurs d'impression.
- (d) Les prix stipulés ne contiennent pas de frais de transport et d'expédition.

3. Expédition

- (a) Toutes les livraisons à une personne morale sont calculées départ usine Hall in Tirol (Autriche). Il est donc à la charge du client d'organiser le transport du matériel et d'en supporter les coûts et les risques.
- (b) Si une personne morale souhaite que la marchandise lui soit expédiée, installée ou mise en marche ; indépendamment du fait de savoir, si l'expédition EST organisée par le vendeur et si celui-ci en supporte les frais ; alors les risques liés à cette expédition sont à la charge de cette dernière. Les expéditions organisées par le vendeur ne comprennent aucune assurance. La personne morale juge elle-même si nécessaire, le fait d'assurer la marchandise ainsi en transit ou non.
- (c) Si le client est une personne physique, le danger existant de chute ou de casses quelconques est supportée par le vendeur. Le client devra toutefois signaler un éventuel litige au transporteur dès réception, et émettre une clause de réserve sur le bordereau de livraison. Les frais de port sont calculés selon le barème en vigueur.
- (d) Si le client n'enlève pas, dans les délais fixés, la marchandise, s'il ne se manifeste pas où refuse le délai ultérieur qui lui est proposé, alors le vendeur peut se retirer du contrat ou exiger des dommages et intérêts pour non-respect du contrat de vente.
- (e) Le vendeur n'est pas obligé de reprendre le matériel d'emballage.

4. Délai de livraison

- (a) Tous les délais stipulés sont donnés à titre indicatif.
- (b) Toute modification de commande peut influencer le délai de livraison.
- (c) Si le vendeur ne peut pas respecter le délai de livraison convenu, il fera part au client d'un nouveau délai approprié.
- (d) Aucune indemnisation ne pourra être demandée en cas de retard de livraison.

5. Faculté de rétractation pour vente à distance

- (a) En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation dans le cadre d'une vente à distance, le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs à compter de la livraison de sa commande pour faire retour de ce produit au vendeur, pour échange ou remboursement, sans pénalités à l'exception des frais de retour.
- (b) Le consommateur doit toujours retourner les biens dans leur emballage d'origine, complets, non usagés, en parfait état de et accompagnés de toute leur documentation.
- (c) Le droit de rétraction n'est pas valable pour les machines qui sont fabriqués selon les spécifications du client. La fabrication spéciale d'une machine est sous-entendue dès lors que le produit livré n'est pas stipulé comme produit standard dans le catalogue de vente.

6. Force majeure

Les parties ne sont pas tenues pour responsables ou considérées comme ayant failli aux présentes conditions générales de vente pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

7. Paiement

- (a) Sous réserve d'une clause particulière, confirmée de manière écrite par le vendeur, les factures sont à payer au plus tard dans un délai de 12 jours, date de facture faisant foi.
- (b) La réception des fonds sur le compte du vendeur sert de référence pour la ponctualité du paiement.
- (c) Si le client doit le paiement, intégral ou partiel, de plusieurs anciennes factures, le vendeur peut alors déterminer que la plus ancienne facture sera d'abord prise en compte pour tout paiement.
- (d) De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par le vendeur, le défaut de paiement à l'échéance fixée, entraînera l'exigibilité de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu et l'application à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, ainsi que l'application d'intérêts moratoires au profit du vendeur calculés sur la base du taux d'intérêt légal (3,29% pour 2003) majoré de 5 points.

8. Garantie

- (a) La garantie s'applique pour une utilisation normale du matériel. Cela signifie que toute utilisation qui ne respecterait pas le mode d'emploi et les limites d'utilisations fournis au moment de la livraison ne pourra pas donner lieu à l'application de la garantie.
 - * **Exceptions sur la garantie légale selon la loi - composants mécaniques**
 - Si le défaut provient d'un maniement incorrect ou d'une force voir d'une influence extérieure
 - Provenant d'une usure optique et courante (p.ex. endommagement de la laque, éraflures, ...)
 - Des défauts dus à toutes sortes de pollution
 - En particulier les pièces d'usure (p.ex. : cages de roulement, courroies, axes filetés, écrous d'axes, segments dentés, engrenages, ...)
 - Ainsi que les éléments en plastique (p.ex. : poignées, leviers de serrage, volants, autocollants, bouchons, caches, racleurs, cages à roulement, ...)
 - En raison d'une modification, d'une réparation ou autres manipulations de la machine, qui n'ont pas été réalisées par le personnel légalisé de FELDER
 - En raison d'une corrosion, d'un incendie ou d'une présence d'eau
 - * **Exceptions sur la garantie légale selon la loi - composants électriques**
 - Si le défaut provient d'un maniement incorrect ou d'une force voir d'une influence extérieure (p.ex. éraflures, enfoncements, déformations, ...) et qui est constaté par le fournisseur précédent, lors du contrôle des éléments électriques (p.ex. 2 phases branchées, mauvaise protection, surtension et sous-tension, foudre, ...)
 - Provenant d'une usure optique et courante (p.ex. endommagement de la laque, éraflures, ...)
 - Des défauts dus à toutes sortes de pollution
 - Pour un branchement électrique incorrect
 - En raison d'une modification, d'une réparation ou autres manipulations de la machine, qui n'ont pas été réalisées par le personnel légalisé de FELDER
 - En raison d'une corrosion, d'un incendie ou d'une présence d'eau
- (b) En cas de défaut de livraison, le client est tenu à effectuer sous un délai de 10 jours après réception du matériel, une réclamation sous forme écrite auprès du vendeur. Si cela n'est pas effectué, la livraison est accusée conforme et le client n'aura plus aucun moyen de recours possible.
- (c) Le matériel en panne couvert par la garantie, fera l'objet d'une étude auprès du vendeur. Le vendeur jugera si le matériel ainsi endommagé devra être changé ou si une amélioration du système sera effectuée. Des droits à des dommages-intérêts sont exclus.
- (d) La période de garantie entre en vigueur le jour de livraison de la marchandise. Le matériel est garanti comme tel:
 - 6 mois pour une personne morale
 - Deux ans pour une personne physique
- (e) La conformité du matériel livré est propre au contrat de vente effectué entre les deux parties et non relatif aux différents documents publicitaires, ...

9. Responsabilité

La responsabilité des représentants (agents commerciaux,...), personnes servant d'agent et membres de l'entreprise juridiques du vendeur, par rapport au client est exclue en dehors des cas de résolution et de négligence grossière.

10. Réserve de propriété

- (a) Les biens objets du présent contrat de vente demeurent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix. A ce titre, le client s'engage avant paiement intégral des sommes dues au vendeur:
 - à ne pas les céder à un tiers
 - à ne pas les modifier ou les dégrader
- (b) Dans le cas de non-respect du point 1-d, obligations spécifiques du client, le vendeur a le droit de se retirer du contrat.

11. Résiliation

En cas de non-paiement de tout ou partie du prix par le client, le vendeur pourra après une mise en demeure restée sans effet pendant un mois, soit refuser de livrer le(s) bien(s) figurant sur le bon de commande, soit, si la livraison a déjà été effectuée, faire procéder à la récupération du/des dits biens. L'ensemble des frais afférents à cette procédure sera à la charge du client, y compris le cas échéant, les frais de remise en état du matériel si celui-ci a subi des dégradations.

12. Juridiction compétente

- (a) Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.
- (b) Tout litige lié aux présentes conditions générales de vente sera du ressort du tribunal de commerce de Strasbourg (67).

13. Divers

Aussitôt qu'un contrat de partenariat ou de représentation est en vigueur, alors les conditions décrites dans ce dernier font office de conditions générales de vente.

Vous pouvez trouver le détail des conditions de garantie que propose FELDER KG sur le manuel d'instruction de votre machine ainsi que sur le site internet du Groupe FELDER www.felder-group.com.